

LES VOLAILLES CONFIRMENT LEUR SUCCÈS ET SERONT EN BONNE PLACE SUR LES TABLES DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE !

À quelques semaines de Noël, la filière des volailles françaises est prête à répondre aux envies de repas de fêtes des Français ! En 2025, comme tous les ans, y compris au plus fort des crises d'influenza aviaire, les volailles festives seront bien présentes en fin d'année.

Chapon, mini-chapon, dinde, poularde, canard, pintade, canette, caille, pigeon... l'exceptionnelle diversité des espèces à laquelle est attachée la production française ainsi que l'éventail de ses modes de production (Label Rouge, Bio, AOP, standard, etc.) seront donc bel et bien représentés pour concocter de savoureux réveillons d'exception. La filière s'attend même à battre ses 7 millions de ventes enregistrées pour les fêtes 2024.



Il faut dire que les volailles connaissent un succès spectaculaire en France. En 2024, la volaille a même franchi une étape historique : elle est devenue la **viande la plus consommée du pays**, avec une moyenne de **31,6 kg par habitant** sur l'année. La filière volaille de chair se distingue en effet par une croissance de sa consommation qui fait exception parmi les viandes. Entre 2013 et 2024, la consommation totale¹ de volailles a progressé en moyenne de **+2,9 % par an**, entraînée principalement par le poulet (+ 4,5 %).

Les chiffres confirment cette **envolée en 2025**, avec une hausse de la **consommation nationale à +2,9 %** sur 9 mois par rapport à la même période en 2024. Si la **production française** confirme sa reprise, à **+1,5 %** sur 9 mois 2025, et même **+3,7 %** pour le poulet, elle peine cependant à suivre la hausse continue de la demande. La consommation nationale de poulet est en hausse de **+5,5 %** sur 9 mois 2025 et **plus d'1 poulet sur 2 ont été importés** (51,4 % sur 9 mois).

Pour proposer une offre française couvrant toutes les demandes et toutes les envies, aussi bien pour le quotidien que pour l'exceptionnel, la filière s'est donc fixé pour objectif de **construire 400 poulaillers** d'ici 2030. Un projet qui doit être massivement soutenu, tant par les citoyens et riverains que par les Pouvoirs publics dans la simplification et l'accélération des procédures.

L'État a également son rôle à jouer dans la **limitation des importations** à bas coût, ne respectant ni les mêmes contraintes réglementaires ni les bonnes pratiques des éleveurs français, au détriment de la qualité que sont en droit d'attendre les consommateurs.

¹ Source Itavi d'après SSP douanes – consommation apparente = production-exportations+importations



Importations, transport, soja déforesté : le soutien de l'État indispensable face à des décisions européennes inadaptées

Pour éviter une nouvelle arrivée massive d'importations à bas coût, exemptées de toute clause miroirs, l'Interprofession en appelle au Chef de l'État. Dans une lettre ouverte collective avec Interbev, l'AIBS, Intercéréales et Bioéthanol France, elle lui demande d'**empêcher la ratification** de l'accord européen avec le **Mercosur** prévue ce 19 décembre. Les accords et règlements de l'Union européenne doivent en effet rester rationnels.

C'est pourquoi ANVOL se mobilise également **contre le projet de nouvelle réglementation sur le transport des animaux vivants**, qui générerait, entre autres aberrations, +46 % d'émission de gaz à effet de serre. Elle en appelle tout d'abord au **respect de la réglementation actuelle** par l'ensemble des pays membres.



De plus, l'Interprofession demande le **report de l'application du règlement sur la déforestation (RDUE)**, fixée au 30 décembre et portant, entre autres, sur le soja importé. S'il est conforme à ses engagements visant 100 % d'aliments durables à 2030 dans le cadre de son Pacte Ambition ; un délai supplémentaire d'au moins 6 mois reste indispensable pour organiser la filière et éviter la déstabilisation des élevages. En outre, la filière est déjà largement engagée dans la trajectoire voulue par le règlement. Les données provisoires du premier semestre 2025 montrent que 97 % du soja utilisé par les fabricants d'aliments destinés aux élevages de volailles présentent des garanties de non-déforestation.

Influenza aviaire : des mesures strictes pour garder la maîtrise de la situation

Face à la survenue de cas d'influenza aviaire notamment en Vendée, la filière se mobilise avec les autorités pour **réactiver les mesures** qui ont déjà fait leurs preuves.

De plus, pour garder la situation sous contrôle, l'Interprofession enjoint les autorités à autoriser l'administration des **deux vaccins existants sur un seul et même lot** de volailles. Une cohabitation dont l'efficacité accrue face au virus a été prouvée scientifiquement.

Enfin, si ANVOL se félicite des 4 millions d'euros accordés par l'État aux éleveurs au titre de leurs pertes sur la saison 2024-2025, elle reste sans réponse quant à l'accompagnement sur cette nouvelle saison 2025-2026. Par ailleurs, ANVOL appelle l'État à maintenir le financement de la vaccination à hauteur de 40 %.

La filière française des volailles de chair : un modèle unique au monde à préserver

Dans un contexte tourmenté, la filière française des volailles de chair continue de travailler à préserver son **modèle de diversité unique au monde**, tant dans le domaine des **espèces** (dinde, pintade, canard, caille, pigeon, oie, poulet, coquelet) que des **systèmes de production** (conventionnel, certifié, Label Rouge, bio). Cette singularité est un atout exceptionnel. De la maison au restaurant, du collectif au commercial, de l'étoilé à la chaîne, de la recette maison aux plats préparés ... : les professionnels de la filière sont des passionnés qui s'attachent à fournir des volailles de qualité, dans le respect d'une réglementation parmi les plus strictes du monde et des bonnes pratiques volontaires.

Pour aider les consommateurs à repérer facilement ces volailles tricolores, les professionnels ont créé le logo « **Volaille Française** ». Choisir une volaille porteuse de ce logo représente l'assurance de choisir un produit issu d'une volaille née, élevée, nourrie, abattue, découpée et transformée en France. Au-delà de leurs achats de volailles en magasins où ils peuvent se fier à la présence du logo, ANVOL les encourage à systématiquement s'informer sur l'origine des viandes qu'ils consomment afin d'éclairer leur choix. À ce titre, l'Interprofession demande que la mention du pays d'origine des volailles soit obligatoire pour tous les moments de consommation et tous les débouchés.



À propos de l'Interprofession ANVOL :

ANVOL est l'interprofession volaille de chair. Créée dans la dynamique des États Généraux de l'Alimentation, ANVOL a été officiellement reconnue par arrêté en septembre 2018. Elle réunit 20 organisations représentatives de l'ensemble des maillons de la filière de la volaille de chair : depuis l'accoupage jusqu'à la distribution et la restauration.

La filière Volaille de Chair représente environ 100 000 emplois en France, dont 34 000 dans les élevages, pour un chiffre d'affaires d'environ 6,8 milliards d'euros en sortie abattoirs.

ANVOL pilote un plan de filière ambitieux dont l'objectif majeur est la reconquête du marché national, tout en prolongeant les actions en faveur du bien-être animal et la préservation de l'environnement.

SOMMAIRE

Consommation : l'envolée des volailles continue	p.5
Production : la reprise confirmée en France	p.8
Noël : les volailles festives au rendez-vous !	p.11
Influenza aviaire : ANVOL demande de nouvelles mesures pour garder la situation sous contrôle	p.16
Importations, bien-être animal, déforestation : la filière mobilisée pour des décisions européennes rationnelles	p.19
Balance commerciale : toujours plus de poulets importés en France	p.23
Objectif : 400 nouveaux poulaillers en 5 ans pour fournir de la volaille française aux Français	p.26

CONSOMMATION : L'ENVOLÉE DES VOLAILLES CONTINUE

Hausse continue de la consommation de volailles

(Source : Itavi d'après SSP et Douanes)

En **2024**, la consommation française apparente globale² (consommation à domicile + hors domicile) de volailles a progressé de +9,8 % comparé à 2023, contre +3,8 % en 2023 vs 2022. Chaque Français a consommé 31,6 kg de volailles sur l'année. La volaille a ainsi pris au porc la 1^{re} marche du podium de la viande la plus consommée en France. Depuis 2019, la consommation de volailles a progressé de +15 %.

La hausse se poursuit en **2025**, avec une consommation apparente à **+2,9 % sur 9 mois** vs 9 mois 2024.

CONSOMMATION MOYENNE PAR HABITANT EN 2024



Source : ITAVI d'après SSP, EUROSTAT / eADOCOM-PP

ANVOL

France : le 1^{er} pays consommateur de volailles de l'Union européenne

Avec un total de **2,16 millions de tonnes de volailles** consommées en 2024, la France reste, à l'échelle de la population, le **premier pays consommateur de viande de volaille de l'Union européenne** (hors Royaume-Uni). Le Portugal est quant à lui en tête de la consommation européenne ramenée à chaque habitant, avec plus de 38 kg par an. Dans l'Union européenne, la consommation moyenne par habitant est de 24 kg/an.



Ce qu'en disent les Français

(Source : enquête ANVOL/CSA 2024)

96 % des Français consommateurs de volailles dont 82 % au moins une fois par semaine

La quasi-totalité des Français – 96 % – déclare consommer des volailles. 82 % en savourent même souvent, c'est-à-dire au minimum une fois par semaine.

Ils sont près de 1 sur 2 (49 %) à en consommer de deux à quatre fois par semaine, 28 % une fois par semaine et 5 % sont des fans absolus, puisqu'ils déclarent en déguster tous les jours ou presque.

VOLAILLES : LA QUASI TOTALITÉ DES FRANÇAIS CONSOMMATEURS



Sources : enquête ANVOL / CSA – 2024

ANVOL

² Production nationale + importations - exportations

Les poulets conservent la première place sur le marché national : près de 4 volailles consommées sur 5 en 2024

(Source : Itavi d'après Agreste, douanes - 2024)

Les poulets restent les premières volailles du marché en France (à domicile + hors domicile), même si leur part est passée à 78,7 % en 2024 vs 79,8 % en 2023. Ils en effet connu une progression significative en 2022 en raison de la réduction drastique de l'offre sur les autres espèces, davantage touchées par l'influenza aviaire.

En 2024, les dindes maintiennent leur deuxième position (11,6 % des volailles consommées sur 2024). Le canard occupe la troisième marche du podium (8,2%), avec une progression de +36 % sur 12 mois. La part des espèces moins représentées (pintades, cailles, pigeons) passe les 1 % pour atteindre les 1,53 % en 2024.

En perspective avec l'année 2019, dernière année de référence pré-Covid et avant la crise dévastatrice de l'influenza aviaire, ce sont les poulets seuls qui entraînent les volailles à la hausse. Leur consommation a augmenté de plus de +24,4 % en 5 ans.

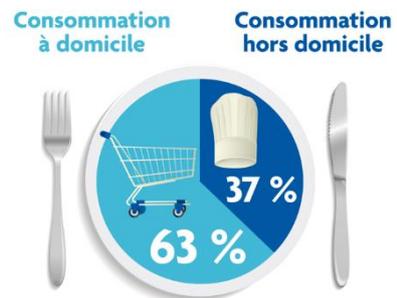
De plus en plus de volailles proposées en restauration

(Source : Itavi d'après Agreste, Kantar Word Panel pour France Agrimer)

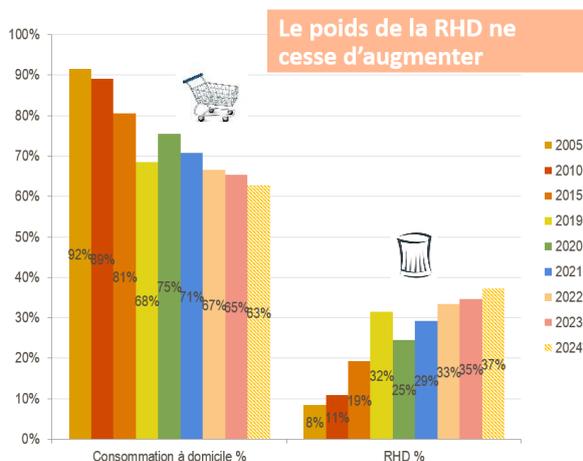
La Restauration Hors Domicile prend une place de plus en plus importante dans la consommation de volailles en France. Elle gagne progressivement du terrain sur la consommation à domicile.

Selon l'Itavi, la part de la consommation à domicile s'élèverait à 63 % en 2024, pour une part de la RHD à 37 %. La RHD a gagné +8 pts en 3 ans et près de 30 points en moins de 10 ans.

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION DE VOLAILLES EN FRANCE EN 2024



Source : ITAVI d'après Agreste, Kantar WorldPanel pour FranceAgrimer / eADOCOM-RP



Source : Itavi d'après SSP, douanes, Kantar pour FranceAgrimer, * estimations.

En 2023 la répartition était de 65 % vs 35 % ; en 2022 de 67 % vs 33 % ; en 2021 de 71 % vs 29 %. En 2005, la répartition était encore de 92 % pour la consommation à domicile contre seulement 8 % en RHD. La RHD prend donc progressivement du poids. Une tendance qui s'est momentanément inversée en 2020 en raison des confinements liés au Covid.



Succès confirmé des élaborés de volailles en magasin

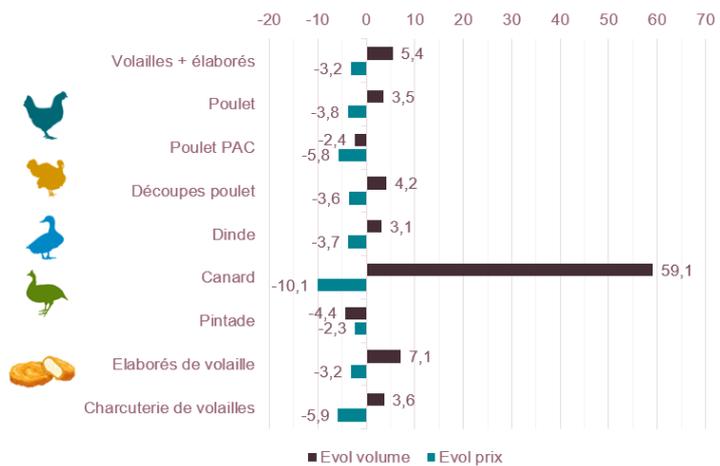
(Source : ITAVI d'après Kantar WorldPanel pour France Agrimer)

La hausse des achats de **volailles en magasins** s'est accélérée en 2024 grâce à leurs prix abordables. En **2024**, ils étaient en hausse de +5,4 % en volume vs 2023, après une hausse de +1,8 % en 2023 vs 2022. L'augmentation des achats des ménages en magasins se poursuit en **2025** après ce bond record, avec une hausse de +0,9 % en volume sur 8 mois.

Sur l'ensemble de l'année 2024, les achats des ménages étaient à la hausse pour la majorité des espèces. Les **8 premiers mois de l'année 2025** sont quant à eux marqués par une hausse concentrée sur les élaborés de volailles comme les nuggets, les émincés, les wings, etc. (+7,3 % en volume). Ces produits poursuivent ainsi leur progression : sur 12 mois 2024, leurs achats avaient déjà progressé de +7,1 % en volume vs 12 mois 2023.



Achats des ménages en viande de volaille
12 mois 2024/2023



Source : ITAVI d'après Kantar World Panel pour France Agrimer



Ce qu'en disent les Français

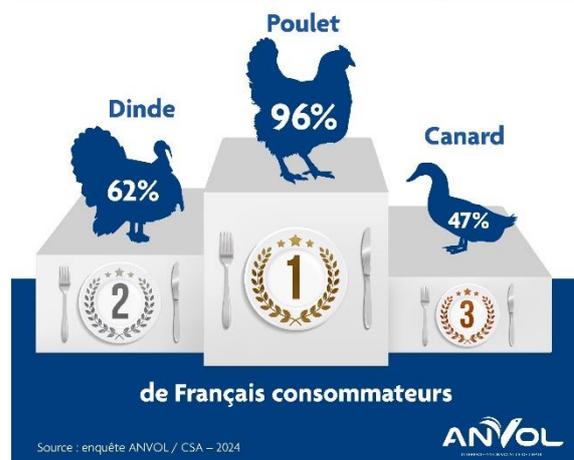
(Source : enquête ANVOL/CSA 2024)

Poulet, dinde et canard dans le top 3

des volailles préférées

Parmi les 96 % consommateurs de volailles, le poulet figure sur la première marche des espèces choisies, sur une offre vaste et diversifiée de huit espèces proposées en France. Le poulet se démarque en effet des autres espèces, en emportant l'adhésion de 96 % des consommateurs de volailles, devant la dinde (62 %) le canard (47 %) et la pintade (25 %). Caille et coquelet arrivent en 5^e position ex æquo (11 %), tandis que l'oie et le pigeon se partagent la 6^e place (6 %).

LE POULET : VOLAILLE PRÉFÉRÉE DES FRANÇAIS



PRODUCTION : LA REPRISE CONFIRMÉE EN FRANCE

La production de volailles poursuit sa reprise

(Source : Itavi d'après SSP, douanes)

Les chiffres sur 9 mois **2025** confirment la reprise de la production de volailles en France amorcée en 2023.

Sur 9 mois, la production est en hausse de **+1,5 %** vs 9 mois 2024.

Sur 12 mois 2024, la production avait augmenté de **+12,1 %**, après une reprise en 2023 à **+2 %** vs 2022. En 2024, la production française de volailles avait ainsi retrouvé son niveau d'avant-crise, à **+1,1 %** par rapport à 2019.

LA PRODUCTION
DE TOUTES LES VOLAILLES À LA HAUSSE SUR 1 AN

2024 VS 2023



Source : ANVOL - ITAVI d'après SSP / eADOCOM-RP

ANVOL



Volailles fermières Label Rouge

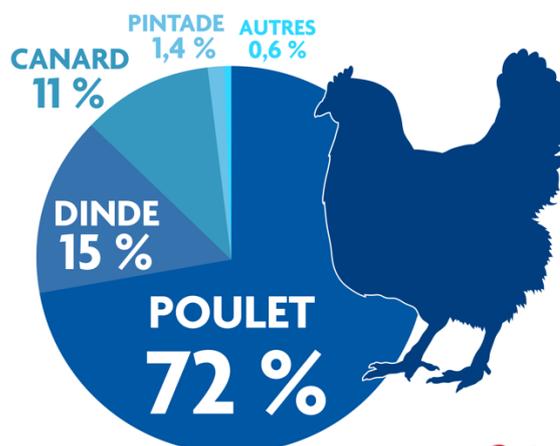
Les poulets prédominants dans la filière : plus de 7 volailles sur 10 produites en France

Sur 9 mois **2025**, la production de poulets enregistre la plus forte progression des volailles, à +3,7 % vs 9 mois 2024. Les dindes se maintiennent quant à elles de +0,2 % et les pintades à -0,7 %. En revanche, les canards à rôtir reculent de -10,8 % vs 9 mois 2024.

Le poulet représentait **72 % des volailles élevées en France en 2024**. Cette proportion était de 73,2 % sur l'année 2023.

La proportion des poulets dans la production française a régulièrement augmenté depuis 2000, où ils représentaient 50,6 % de la production. Une proportion qui a grimpé à 60,9 % en 2010 puis à 68,2 % en 2020 et 70 % en 2021.

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DE VOLAILLES PAR ESPÈCE EN 2024



Source : ITAVI d'après Agreste / ©ADOCOM-RP



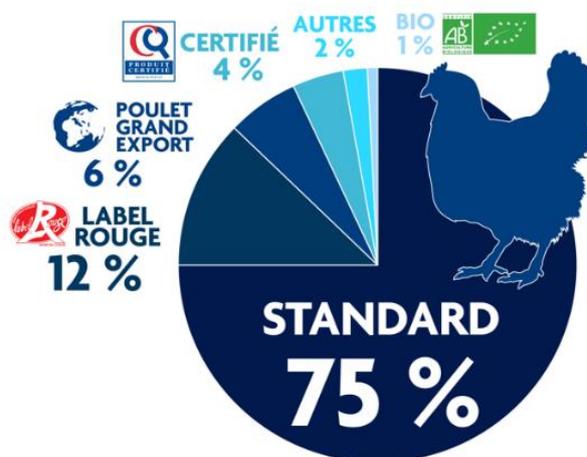
Une dynamique aussi favorable aux poulets sous signe de qualité

(Source : ITAVI d'après SYNALAF)

Les mises en place de poulets fermiers sous signes de qualité se sont stabilisées en **2024** : -1% en élevage Label Rouge, +1% en bio par rapport à 2023.

Sur **2025**, la tendance est à la reprise de production, avec une hausse des mises en place de +7 % pour les poulets Label Rouge sur les chiffres arrêtés en octobre, par rapport à la même période en 2024, et à +8 % pour les poulets bio arrêtés à septembre.

STABILITÉ DU PLEIN AIR EN 2024



Source : ITAVI d'après Agreste / ©ADOCOM-RP





EN SAVOIR PLUS

POULET FERMIER LABEL ROUGE : Un niveau supérieur de qualité reconnu officiellement



Mode d'élevage traditionnel fermier, en plein air, respectueux du bien-être animal et de l'environnement, le Label Rouge garantit officiellement un niveau de qualité supérieure aux produits similaires. Pour l'attester, des analyses sont menées tous les ans par des experts en laboratoire, complétées de tests à l'aveugle avec des panels de consommateurs et des contrôles inopinés sont menés par des organismes certificateurs indépendants.

Créé en 1960 en France, à l'initiative de producteurs de volailles fermières traditionnelles, le Label Rouge a été attribué pour la première fois au poulet de chair dès 1965. L'obtention du signe officiel de qualité Label Rouge est soumise au respect d'un cahier des charges exigeant, comprenant des conditions d'élevage strictement définies. Dès qu'elles ont des plumes, les volailles ont ainsi accès à un vaste parcours en plein air qui doit être, en majeure partie, recouvert de végétation, et qui doit disposer d'espaces arborés, comprenant 20 arbres ou arbustes minimums ou encore de haies.

Ces aménagements naturels sont implantés par l'éleveur pour favoriser la sortie et le séjour des volailles fermières Label Rouge à l'extérieur. Chaque poulet Label Rouge dispose de 2 m² minimum d'espace extérieur pour le « plein air » (environ 1 hectare par bâtiment) et d'une étendue illimitée pour les élevages « en liberté ».

Les poulets fermiers Label Rouge sont élevés dans des poulaillers de petite taille (400 m² maximums par bâtiment) avec de la lumière naturelle. Les sites ne peuvent pas comporter plus de 4 bâtiments, dans lesquels la densité maximum est de 11 poulets par m². Les poulets fermiers Label Rouge sont élevés ainsi durant 81 jours minimum avant d'être commercialisés.

POULET BIO : une démarche éthique globale

Les 5 grands principes de l'élevage de volailles bio :

- Des **racés rustiques**, sélectionnés pour leur adaptation à l'élevage en plein air. En volailles de chair, la croissance lente des souches (particularité française) garantit la qualité de leur chair.
- **Un élevage fermier**, en plein air ou en liberté, par petits groupes, dans de grands espaces herbeux et ombragés. Les bâtiments sont uniquement au sol, et pas à étages comme dans d'autres pays.
- **Une alimentation végétale issue de l'Agriculture Biologique** conformément à la réglementation, sans OGM ni intrants chimiques de synthèse

- Les soins des animaux par **phytothérapie** ou **homéopathie** en priorité.

- **Un lien au sol**, avec des aliments provenant principalement de l'exploitation ou d'autres exploitations Bio de la même région, et l'épandage des effluents sur des terres bio.

Les poulets bio évoluent en plein air ou en liberté, par petits groupes, dans de grands espaces herbeux et ombragés. Chaque poulet a accès à un espace de plein air de 4 m² minimum, sur un parcours conduit selon les principes de l'agriculture biologique. En intérieur, la densité maximale est fixée à 10 poulets par m². En bio, les poulets bénéficient d'une alimentation végétale issue de l'agriculture biologique conformément à la réglementation, sans OGM ni intrants chimiques de synthèse.



NOËL : LES VOLAILLES FESTIVES AU RENDEZ-VOUS !



Les volailles festives sont les grandes incontournables des fêtes de fin d'année : en 2024, les Français en ont acheté plus de 7 millions pour leurs réveillons ! (Source : APVF). Ils ont plébiscité leur diversité, avec des petites espèces comme les pintades, cailles, pigeons, chapons de pintades ou canards qui ont connu un franc succès pour les repas festifs.

Il faut dire que les volailles festives ont de quoi séduire : reflet de la diversité exceptionnelle des espèces de l'aviculture française, elles s'adaptent à tous les goûts, toutes les générations et toutes les tailles de tablées : des repas en tête à tête aux larges retrouvailles en famille ou entre amis ! De plus, au moment où les Français surveillent de près leur porte-monnaie, les volailles festives se distinguent par leur accessibilité : un atout supplémentaire pour ces produits d'origine locale, symboles du patrimoine gastronomique du pays et facilement identifiables grâce au logo « Volailles Françaises ».

L'éventail des propositions des professionnels est vaste pour concocter de savoureux menus pour toutes les envies : chapon, mini-chapon, dinde, poularde, canard, pintade, canette, caille, pigeon... Un assortiment d'autant plus large que la France a la particularité de proposer des volailles issues de différents modèles d'élevage : standard ou certifié ainsi que des modes d'élevages fermiers en plein air : bio et Label Rouge.



Des volailles festives pour toutes les envies de fêtes gourmandes !

Des saveurs les plus prononcées aux plus douces, les volailles françaises s'adaptent à tous les goûts. Leur large éventail de formats en fait également des alliées de toutes les tablées de fêtes, quel que soit le nombre d'invités. Si les traditionnels et généreux chapons et dindes de Noël peuvent en effet faire le



bonheur des retrouvailles festives à 10 convives, il existe également de nombreuses autres possibilités. Le Chapon de pintade peut se savourer à 6, tandis que l'oie, la pintade, la poularde ou la canette sont faciles à partager à 4, pour ravir les amateurs de repas en plus petits comités. Quant aux cailles et aux pigeons, qui se prêtent à merveille au service à l'assiette, elles s'adaptent à toutes les envies et raviront les gourmets ayant une préférence pour les saveurs singulières.



PRES DE
2,7 MILLIONS
DE CHAPONS
SOIT 36 % DES VENTES,
DONT 1,5 MILLIONS DE
CHAPONS LABEL ROUGE.



PRES DE
2,6 MILLIONS
DE PINTADES
SOIT 34,6 % DES VENTES,
DONT 783 126 PINTADES
LABEL ROUGE.



PRES DE
848 000
CANARDS
ET CANETTES
FESTIFS, SOIT
UN PEU PLUS DE
11 % DES VENTES.



PRES DE
1,1 MILLION
DE DINDES
FESTIVES,
SOIT 14,6 %
DES VENTES.



ET ENVIRON
350 000
OIES À RÔTIR,
SOIT UN PEU
PLUS DE 4 %
DES VENTES.



Élevage de dindes fermières Label Rouge

Débutants ou aguerris : de délicieuses recettes pour tous les cuisiniers

En cuisine, les volailles festives se préparent facilement et ne nécessitent pas forcément les compétences de cordons bleus aguerris pour faire sensation ! À la poêle, au four, entières, en morceaux ... les volailles festives se cuisinent en effet à toutes les sauces, des plus simples recettes aux créations les plus élaborées. Que l'on soit adepte des repas de Noël traditionnels ou que l'on ait envie d'originalité, elles s'associent aussi bien aux ingrédients locaux de saison habituels qu'aux produits les plus originaux et exotiques !

Idées pratiques, trucs et astuces : un espace web dédié aux fêtes !

Pour sélectionner la volaille la plus adaptée à ses envies et connaître la meilleure façon de la cuisiner selon ses besoins, les consommateurs peuvent compter sur les professionnels de la filière pour préparer de délicieuses fêtes ! Ils sont à leur disposition pour les accompagner, leur fournir des trucs et astuces anti-gaspillage, des conseils de cuisine, etc. Pour découvrir des idées recettes et des conseils pratiques de chefs, éleveurs, bouchers..., rendez-vous sur : volailles-festives.fr



Des volailles festives pour toutes les envies de réveillons !

(Source APVF)



Pour les grandes tablées de 6 À 10 PERSONNES

LE CHAPON



Produit uniquement pour les fêtes de fin d'année, c'est LA Volaille Française incontournable pour les fêtes ! Texture fondante au goût fin, délicat et savoureux, le chapon se cuisine souvent entier accompagné d'une bonne sauce ou d'une farce.

Durée d'élevage moyen : 150 jours

LA DINDE



Volaille des fêtes par excellence, sa chair délicate et son goût très doux qui plaît à tous, en font LA Volaille idéale pour les grandes tablées familiales ! Déclinable à l'infini, la dinde est souvent servie avec une sauce ou farcie pour lui donner encore plus de goût.

Durée d'élevage moyen : 98 jours

L'OIE



Historiquement très présente sur les tables de fête, l'oie peut créer la surprise ! Réputée pour son goût riche et savoureux, elle se cuisine rôtie, confite ou en cocotte. Parfaite accompagnée de marrons, pommes de terre ou légumes racines.

Durée d'élevage moyen : 140 jours

LE CHAPON DE PINTADE



Cette volaille allie le goût de la pintade à l'onctuosité du chapon. Souvent farci et rôti au four, il peut aussi être préparé en fricassée. Et avec le jus de cuisson, rien de tel qu'une bonne sauce pour le servir qu'elle soit classique à base de crème ou de vin, ou plus exotiques à base de lait de coco et d'épices.

Durée d'élevage moyen : 150 jours



Pour les tablées de 4 À 6 PERSONNES

LA PINTADE



Volaille appréciée pour sa chair tendre aux nuances ambrées et au subtil parfum de gibier. Rôtie ou en cocotte, idéale pour des alliances sucré-salé ou simplement accompagnée de champignons, elle surprendra toujours vos invités.

Durée d'élevage moyen : 82 jours minimum

LE CANARD



Viande rosée appréciée pour ses notes prononcées et complexes. Son gras apporte une saveur riche et une tendreté particulière. Il assure gourmandise et réconfort pour les repas de fête ! Rôti, confit, grillé, ou en sauce, il se marie très bien aux saveurs sucrées !

Durée d'élevage moyen : 74 jours minimum

LA CANETTE



Plus petite que le canard, la canette est très appréciée pour sa viande juteuse, rosée et goûteuse. Rôtie, confite, ou en sauce, elle se marie très bien avec les fruits rouges, les agrumes, les épices ou les herbes aromatiques.

Durée d'élevage moyen : 74 jours

LA POULARDE



Chargée d'histoire, cette volaille a toujours trôné sur les tables et les banquets de fête ! La poulette offre une viande moelleuse et juteuse. Sa qualité et son goût subtil en font un plat très raffiné ! Rôtie ou en cocotte, elle se marie bien aux herbes ou légumes d'hiver.

Durée d'élevage moyen : 120 jours



Pour les petites tablées de 2 À 4 PERSONNES

LE PIGEONNEAU



Connu pour son goût original, cette volaille peu commune peut créer la surprise aux repas de fête. Facile à cuisiner, rôti, braisé, ou en cocotte, il se marie bien avec les fruits rouges, les légumes et les sauces un peu corsées.

Durée d'élevage moyen : 30 jours minimum

LA CAILLE



Autre volaille très originale, la caille invite à la création pour les fêtes ! Sa chair fine et délicate prend facilement le goût de ses accompagnements. Elle se marie bien avec les herbes aromatiques, ou encore en recette sucrée-salée.

Durée d'élevage moyen : 42 jours



Les bons conseils de l'artisan volailler Jérôme Gourdes

(Source : APVF)

Passionné et engagé, Jérôme Gourdes a été primé en 2022 par les Volailles de France*. Voici ses meilleurs conseils pour réussir sa volaille festive :

(* Mouvement créé par l'Association de Promotion de la Volaille Française (APVF) qui met en lumière et valorise les bonnes pratiques des professionnels qui disent OUI à la Volaille Française)

Bien choisir sa volaille festive

« Devant l'étal, faites le choix d'une volaille origine France qui offre, quel que soit son mode de production, des garanties de qualité et de traçabilité. Pour déterminer l'espèce la plus adaptée à vos besoins, tenez compte du nombre de convives de votre table et de leur appétit, de votre budget, mais aussi de la composition du menu, de manière à trouver le bon équilibre entre les différents plats. Pour ajuster les proportions, pensez à la farce. »

Prendre son temps : la clé d'une cuisson réussie

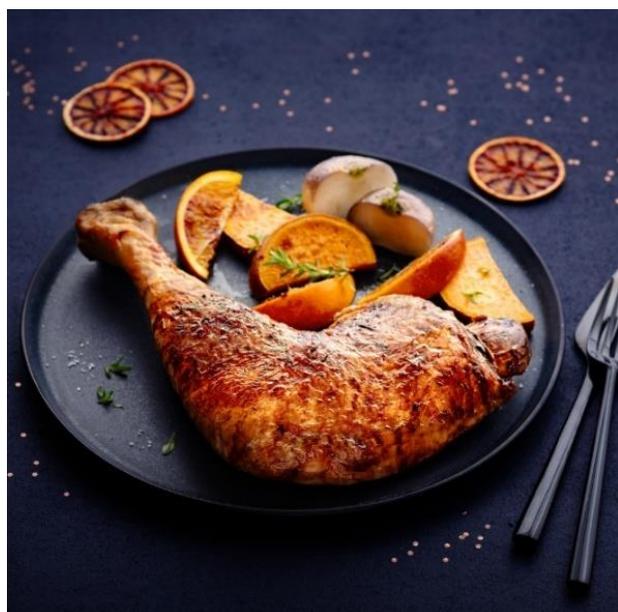
« Commencez par sortir la volaille du réfrigérateur 30 minutes avant de la cuire pour détendre la viande. Privilégiez une cuisson à basse température (90°C) et arrosez toutes les 30 minutes avec le jus de cuisson pour réhydrater la viande. Pensez également au pochage de la volaille pour conserver son moelleux ! La qualité des volailles festives est telle que je recommande par ailleurs de ne pas assaisonner au moment de la cuisson. »

Accompagner sa volaille festive avec créativité

« Concernant l'accompagnement, misez sur les déclinaisons de purées, qui apportent du goût et de la couleur dans l'assiette. Potimarron, brocolis ou céleri-rave, amusez-vous avec les légumes de saison ! Il est également possible de préparer une sauce à base de bouillon de volaille aux saveurs rehaussées d'herbes aromatiques et de légumes. »

Réinventer son menu de fêtes pour surprendre ses invités

« Envie de nouveauté ? Composés de 2/3 de viande et de 1/3 de farce, les rôtis de volaille changent des plats traditionnels et offrent plusieurs atouts en étant simples à cuire, faciles à découper et à servir. À base de champignons, de foie gras ou encore de notes sucrées (figue, raisin, pain d'épices), les farces sont également idéales pour varier les plaisirs ! »



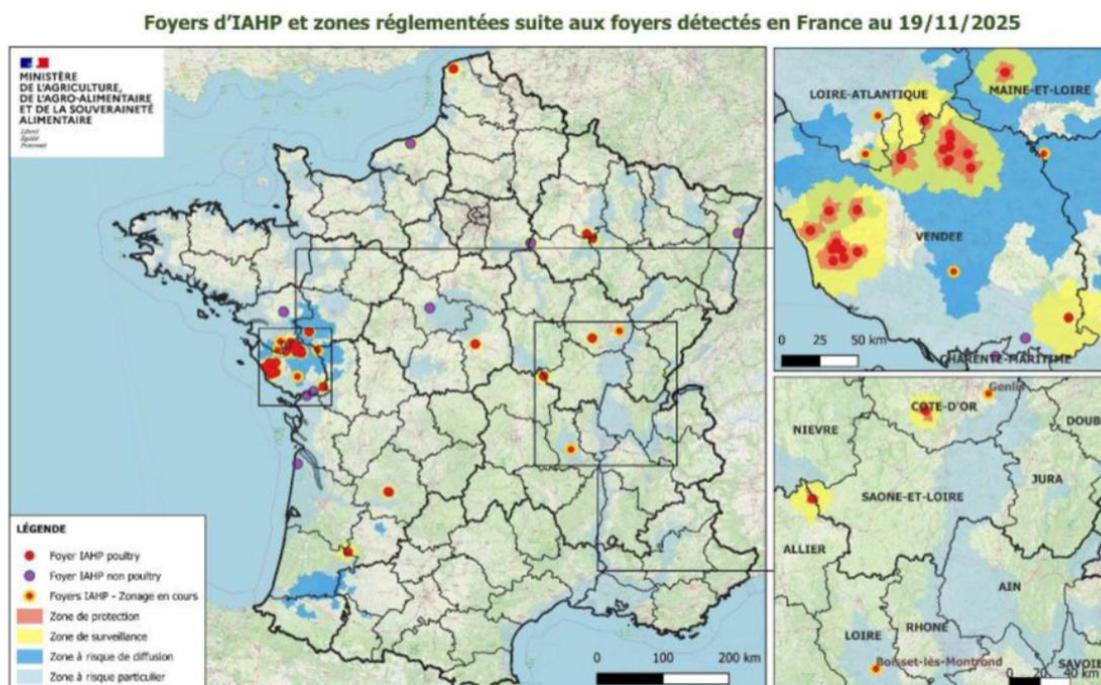
INFLUENZA AVIAIRE : ANVOL DEMANDE DE NOUVELLES MESURES POUR GARDER LA SITUATION SOUS CONTRÔLE

23 pays touchés par l'influenza aviaire en Europe

En Europe, 23 pays sont touchés par l'influenza aviaire. Entre août et début novembre, 236 foyers ont été détectés dans des élevages en Europe. En France, le niveau de risque d'influenza aviaire a été porté au niveau élevé depuis le 22 octobre 2025. Depuis août et en date du 12 novembre 2025 :

- 47 foyers ont été recensés dans des élevages commerciaux (Pas-de-Calais, Loire-Atlantique, Lot-et-Garonne, Vendée, Cher, Haute-Marne, Allier, Côte-d'Or, Marne, Vendée, Loire) ;
- 9 foyers dans des basses-cours non commerciales (Loire-Atlantique, Seine-Maritime, Charente-Maritime, Vendée).

Sur le front de la faune sauvage, plus d'une centaine d'événements de mortalité avec des cas détectés depuis le 5 août. Les départements les plus concernés sont le Morbihan, les Hautes-Pyrénées, l'Aube, la Charente-Maritime et la Marne.



Des mesures de gestion strictes

Lorsqu'un foyer est détecté, des mesures sanitaires sont déployées afin de limiter la propagation du virus.

Dans les établissements infectés :

- Dépeuplement des foyers ;
- Si nécessaire, dépeuplement préventif des animaux dans un périmètre défini par arrêté préfectoral ; ce qui n'a pas été le cas à ce jour ;
- Nettoyage et désinfection des sites.

Dans les établissements proches des établissements infectés :

- établissement de zones réglementées (zone de protection et de surveillance) avec mesures renforcées :
- Surveillance accrue ;
- Biosécurité renforcée (mise à l'abri des oiseaux) ;
- Interdiction des mouvements de volailles (sauf vers l'abattoir) ;
- Dépistage des animaux avant mouvements
- Abattage des lots d'animaux (dindes et canards) en une seule fois
- Restriction des activités de chasse au gibier à plumes.

Vigilance active de l'ensemble des acteurs de la filière

ANVOL est pleinement mobilisée face à ce nouvel épisode et suit la situation jour après jour avec les Pouvoirs publics et les interprofessions concernées. L'Interprofession a également demandé des réponses claires et rapides de la part de l'État sur les dispositifs d'accompagnement économique qui doivent être mis en place pour soutenir les éleveurs, les entreprises et les territoires déjà touchés ou menacés par l'épidémie en cours.

De plus, l'Interprofession a clairement rappelé l'obligation de respecter les mesures de biosécurité. Chaque maillon de la chaîne - de l'élevage à l'abattage, du transport à la transformation - doit veiller scrupuleusement à appliquer les protocoles en vigueur :

- Mise à l'abri des animaux, pour éviter tout contact avec la faune sauvage, particulièrement les oiseaux migrateurs,
- Limitation stricte des entrées sur les sites d'élevage, avec une vigilance particulière dans ceux jouxtant d'autres ateliers
- Respect rigoureux des flux et des consignes de circulation du personnel
- Renforcement du nettoyage et de la désinfection des matériels, véhicules et équipements,
- Optimisation des parcours et des flux des camions, afin de limiter les risques de contamination entre sites
- Respect rigoureux des protocoles de vaccination, et réalisation vivement recommandée d'une troisième dose vaccinale pour les canards (en Vendée et dans les ZP/ZS et ZRD des départements 44, 49 et 79)
- Protection des bâtiments et des parcours extérieurs,
- Respect rigoureux des consignes de biosécurité des intervenants extérieurs à l'élevage.

Un accompagnement financier et de nouvelles obligations indispensables : les demandes d'ANVOL

ANVOL se félicite d'avoir été entendue par l'État sur ses demandes d'**accompagnement** concernant la saison 2024-2025. Les Pouvoirs publics viennent en effet d'annoncer des aides aux éleveurs touchés par l'influenza aviaire la saison passée, à hauteur de 4 millions d'euros. L'Interprofession souligne cependant qu'elle attend toujours des réponses des autorités quant à ses demandes pour cette nouvelle saison **2025-2026** aussi bien pour les éleveurs que pour l'accoupage et les entreprises de l'aval. De plus, ANVOL appelle l'État à maintenir le financement de la vaccination à hauteur de 40 %.

Par ailleurs, ANVOL enjoint également les Pouvoirs publics à autoriser rapidement l'utilisation sur **un même lot des deux vaccins** existants aujourd'hui sur le marché contre l'influenza aviaire. Des études ont en effet prouvé que la coexistence des deux vaccins sur un même lot augmentait la protection des canards contre le virus.

Enfin, ANVOL a été entendue concernant l'obligation d'une **troisième dose** dans les zones de protection, c'est-à-dire dans un rayon de 3 kilomètres autour d'un foyer détecté, et fortement recommandée dans la zone de surveillance, soit dans un rayon de 10 km. L'État a en effet rendu obligatoire la semaine dernière la troisième dose dans tout le département de la Vendée, dans les zones de protection et de surveillance ainsi que dans la zone à risque supplémentaire dans les départements de la Loire-Atlantique (44), du Maine et Loire (49) et des Deux-Sèvres (79).



IMPORTATIONS, BIEN-ÊTRE ANIMAL, DÉFORESTATION : LA FILIÈRE MOBILISÉE POUR DES DÉCISIONS EUROPÉENNES RATIONNELLES

IMPORTATIONS : les importations massives de volailles favorisées par des accords commerciaux aberrants

Mercosur : les filières agricoles françaises appellent la France à bloquer l'accord

Les vingt-sept États membres de l'Union européenne procéderont au vote, le 19 décembre 2025, pour décider de la ratification de l'accord entre l'UE et le Mercosur. Les professionnels demandent solennellement au Président de la République de mobiliser une coalition d'États membres pour former une minorité de blocage au Conseil de l'Union européenne et de refuser toute signature ou application provisoire de l'accord.

Une lettre ouverte lui a été adressée sur le sujet par ANVOL (l'Interprofession de la volaille de chair), aux côtés d'INTERBEV (l'Interprofession Élevage et Viande), d'AIBS (l'Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre), d'INTERCÉRÉALES (l'Interprofession de la filière céréalière française), et de Bioéthanol France (producteurs d'alcool agricole à partir de betteraves, blé et maïs et de déchets et résidus sucriers et amidonniers).

En effet, depuis des années, la France se faisait la garante d'une ligne claire : pas d'accord avec le Mercosur sans protection réelle pour les filières et les consommateurs, ce qui n'ers plus le cas. Aujourd'hui, au nom de garanties illusoires brandies par la Commission européenne, le pays s'apprête à valider un texte qu'elle dénonçait encore il y a quelques mois. En effet, ni les volumes d'importation, ni les écarts de normes, ni les conditions de concurrence n'ont évolué depuis la signature du texte en décembre 2024.

Les clauses de sauvegarde présentées comme un bouclier ne sont qu'un leurre. Leur activation suppose de prouver un dommage grave et un lien direct avec les importations, au terme d'une procédure longue, lourde et inadaptée à la vitesse à laquelle les marchés et les filières se déstabilisent.

L'acte additionnel proposé par la Commission (COM(2025)639), censé accélérer les procédures, n'apporte aucune protection économique supplémentaire. Ses seuils de déclenchement (hausse de 10 % des volumes ou baisse de 10 % des prix) sont purement indicatifs, sans effet contraignant et inapplicable pour certaines filières.

Le suivi des importations, fondé sur des codes douaniers trop généraux, empêchera tout contrôle ciblé en particulier sur les marchandises à plus forte valeur. Dans ces conditions, la clause de sauvegarde n'est pas un outil de protection, mais un dispositif administratif réactif, activable seulement quand le mal est déjà fait. Elle ne corrige en rien les faiblesses structurelles de l'accord : un accès élargi au marché européen pour des produits issus de systèmes de production moins réglementés, moins traçables et ne respectant pas les exigences environnementales, sanitaires ou de bien-être animal imposées au sein de l'Union européenne.

Quant aux « contrôles renforcés » évoqués par le Chef de l'État, ils sont inexistants dans les faits. Les audits réalisés par la Commission européenne, notamment au Brésil, ont mis en évidence l'utilisation de substances interdites en Europe et des manquements graves, sans qu'aucune mesure corrective n'ait été appliquée. Sans agrément préalable aux importations, il serait illusoire d'y voir une réponse suffisante aux distorsions de concurrence entre nos systèmes de production.

Clauses miroirs : une accélération du travail indispensable

ANVOL demande que toutes les importations actuelles soient soumises à des obligations identiques à celles des volailles françaises, et non à leur simple équivalence, en particulier en ce qui concerne les réglementations liées aux antibiotiques, facteurs de croissance et déforestation. De plus, l'Interprofession demande qu'un dispositif de contrôle du respect de ces mesures soit mis en œuvre, à la fois sur les zones de production et aux frontières.

Selon FranceAgriMer, les importations européennes de viande de volaille en provenance de pays tiers ont augmenté de 11 % au premier semestre 2025, avec en tête le Brésil (38 %) et la Thaïlande (19 %).

Sur le sujet des **poulets thaïlandais**, ANVOL rappelle qu'un accord européen de libre-échange pourrait être ratifié d'ici la fin de l'année, diminuant les droits de douane et ouvrant ainsi la voie à de **nouvelles importations** massives de volailles à bas coûts depuis cette provenance.

Ukraine : des avancées sur la limite des importations, mais un modèle moins-disant impossible à concurrencer

Sur le volet ukrainien, l'Interprofession se réjouit de l'accord voté le 29 octobre sur l'application du nouveau quota aux importations de viande de poulet limité à 120 000 tonnes à partir de 2026. S'il est plus élevé de 30 000 tonnes par rapport à l'accord en vigueur avant la guerre, il reste en effet bien inférieur aux volumes importés depuis le début du conflit en 2023 et 2024. Les messages de la filière, au niveau français, mais aussi au niveau européen, ont, dans une certaine mesure, porté leurs fruits.

Par ailleurs, si ANVOL se félicite que l'accord conditionne le maintien de ce nouveau quota de 120 000 tonnes à la mise aux normes européennes, sous 3 ans, des élevages

ukrainiens en matière de bien-être animal, l'Interprofession souligne qu'il n'effacera pas toute distorsion de concurrence. En effet, la France ne peut concurrencer ce type d'importations en raison de la faiblesse du **coût du travail** et d'un modèle d'élevage de **fermes-usines**, impliquant des centaines de poulaillers sur un seul et même site.



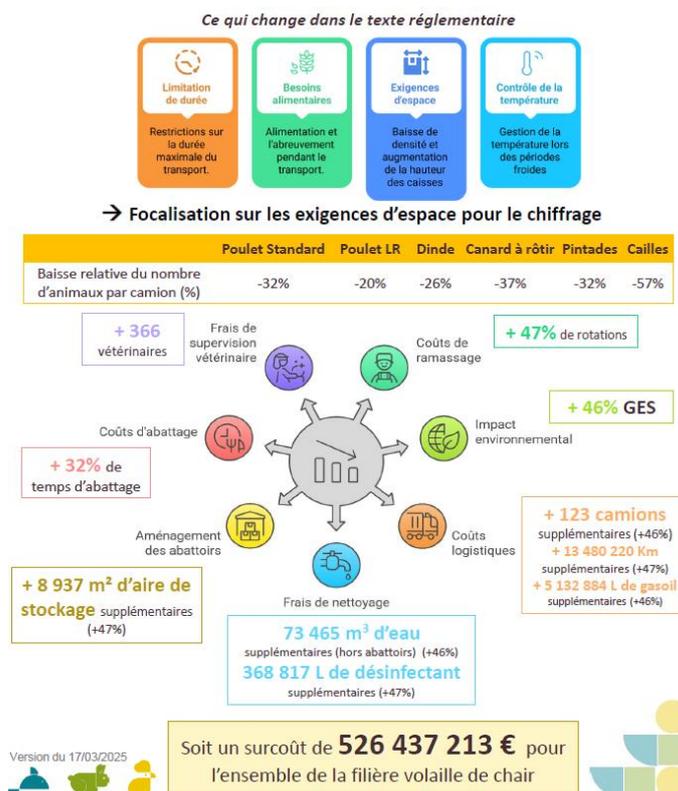
EN SAVOIR PLUS

En France, un élevage de volailles standard est limité à deux poulaillers (soit en 40 et 60 000 poulets) alors qu'au Brésil, en Ukraine ou en Thaïlande, ce nombre peut grimper jusqu'à 2 millions.

TRANSPORT : Une proposition de nouveau règlement, générateur de +46 % de Gaz à Effet de Serre

ANVOL demande à l'État de se prononcer contre l'application d'une nouvelle réglementation sur le transport des animaux. L'Interprofession souligne en effet l'importance de tout d'abord fait appliquer la réglementation existante à tous les pays membres, ce qui est encore loin d'être le cas. La protection des animaux durant le transport est en effet déjà strictement encadrée réglementairement (Directive 2007/43/CE dite "poulet de chair", règlement 1/2005 sur le transport).

En outre, les seules exigences d'espace supplémentaires envisagées dans la nouvelle réglementation entraîneraient un surcoût chiffré par l'ITAVI à plus de 526 millions d'euros pour la filière des volailles de chair. En contradiction avec tous les objectifs de décarbonation et de préservation des ressources, les nouvelles contraintes de densité et de hauteur de caisses généreraient +46 % d'émission de gaz à effet de serre et l'utilisation de +46 % d'eau.



SOJA NON DEFORESTANT : le report du règlement européen pour éviter la déstabilisation des élevages

La filière des volailles de chair soutient les objectifs du règlement européen 2023/1115 visant à lutter contre la déforestation. Cependant, les annonces successives et le manque de visibilité sur son application, prévue au 30 décembre, génèrent une forte instabilité pour les entreprises et les chaînes d'approvisionnement. C'est pourquoi ANVOL demande un report de l'application du règlement d'au moins six mois, en particulier pour les produits dérivés du soja.

Ce délai est nécessaire pour :

- restaurer la sécurité juridique des opérateurs ;
- permettre l'intégration effective des propositions de simplification formulées par la Commission européenne ;
- éviter des ruptures d'approvisionnement critiques pour les élevages ;
- garantir une mise en œuvre harmonisée, efficace et durable du règlement ;
- assurer la poursuite cohérente de la transition environnementale engagée dans le cadre du Pacte Ambition de notre filière.

La filière volaille française s'est en effet engagée, à travers son Pacte Ambition, dans une trajectoire de progrès. Ce pacte fixe notamment un objectif central : assurer dès 2025 un approvisionnement 100 % durable en alimentation animale. Cet engagement, structurant pour les élevages comme pour les entreprises amont, constitue un marqueur fort de la transition que nous conduisons collectivement.

Les fabricants d'aliments destinés aux élevages de volailles se sont engagés dès 2022 dans le Manifeste des Fabricants d'Aliments pour le Soja, qui couvre près de 80 % de la production française. Les progrès sont réels : en 2024, 84,4 % du soja utilisé par ces entreprises présentait des garanties de non-déforestation, et les données provisoires du premier semestre 2025 indiquent un taux de 97 %. Ces résultats montrent que la filière est déjà largement engagée dans la trajectoire voulue par le règlement.



BALANCE COMMERCIALE : TOUJOURS PLUS DE POULETS IMPORTÉS EN FRANCE

Plus de 1 poulet sur 2 importés en France

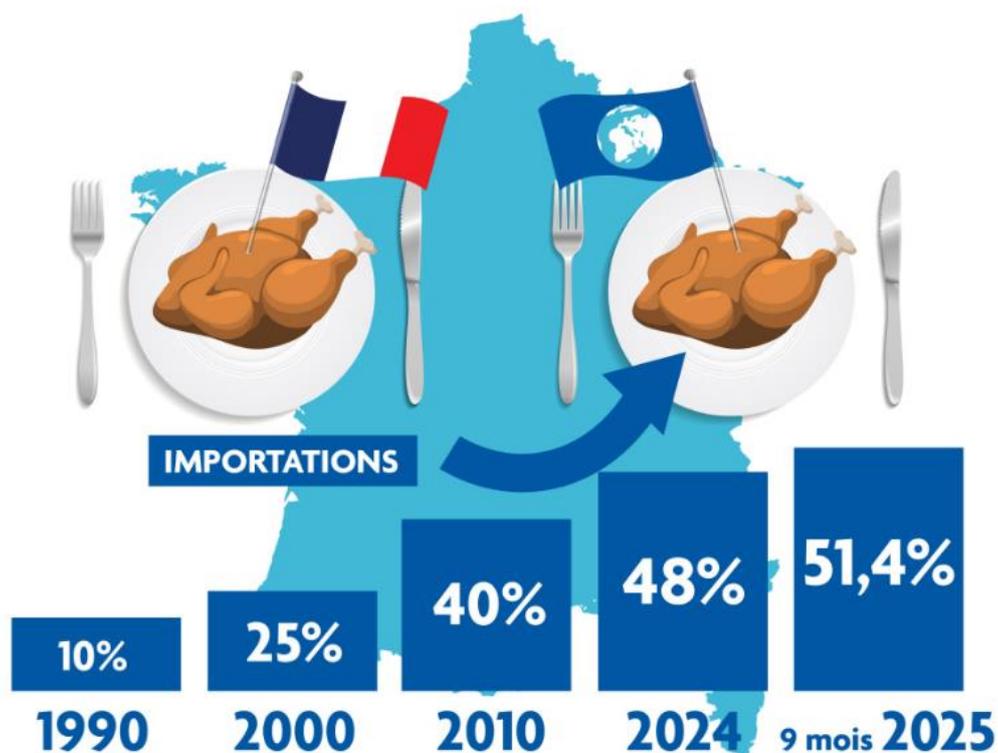
(Source : ITAVI d'après douanes françaises)

Sur l'ensemble des volailles, les poulets sont les plus touchés par les importations, essentiellement utilisés par la restauration hors domicile et les entreprises de seconde transformation pour la réalisation de produits élaborés.

Sur 9 mois **2025**, les importations de poulets ont augmenté de +8 % vs 9 mois 2024. Plus d'1 poulet sur 2 a été importé depuis le début de l'année en France (51,4 %).

Sur 5 ans, entre 2019 et 2024, le volume des importations de poulets a bondi de +36,9 %, soit environ 222 000 tonnes (équivalent carcasse – tec) supplémentaires de poulets arrivés sur le sol français.

1 POULET SUR 2 IMPORTÉ



Source : ITAVI d'après SSP, douanes / ©ADOCOM-RP

ANVOL
INTERPROFESSION VOLAILLE DE CHAIR

Une majorité de filets et de préparations utilisés par les professionnels

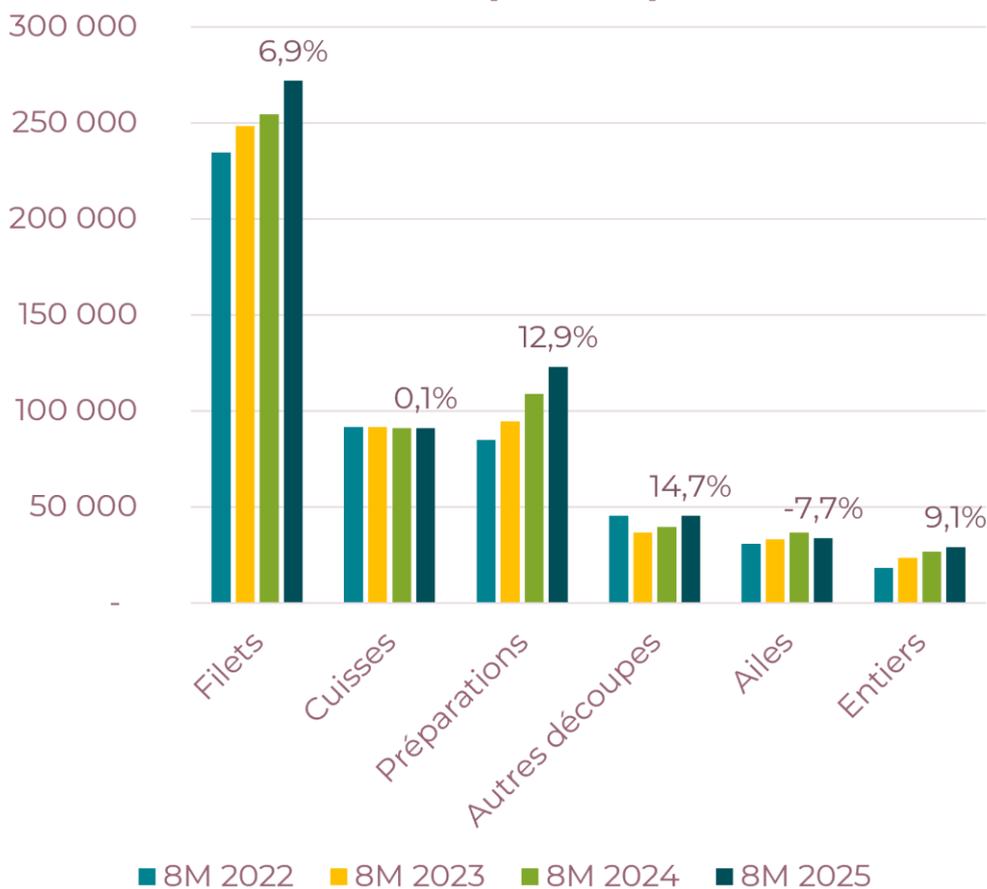
Les premiers chiffres 2025 confirment la prédominance des filets dans les importations (+6,9 % sur 8 mois) et la poussée des préparations (+12,9 % sur 8 mois).

En 2024, la majorité des importations de poulets étaient déjà constituées de **filets** (+2,6 % vs 2023) et de **préparations, en forte augmentation** : +16,2% vs 2023 et +54,5 % vs 2021. La part des préparations dans les imports de poulet a même franchi en 2024 a barre de 20% en vs 18% en 2023.

Ces deux types de produits sont très utilisés par les professionnels de la RHD et les industries de la transformation (produits élaborés, cuisinés, charcuteries, etc.)

La croissance des importations de ces dernières années est en effet à mettre en parallèle avec l'augmentation de la part de la Restauration Hors Domicile dans la consommation globale des volailles en France.

Evolution des imports de poulet par type de produits (en TEC)



2025 : le taux d'auto-provisionnement en baisse malgré la hausse de la production française

(Source : ITAVI d'après douanes françaises)

En 2025, malgré l'augmentation de la production française (+1,5 % sur 9 mois), les importations de volailles continuent d'augmenter : +6,7 % vs 9 mois 2024.

Ainsi, alors qu'en 2024, le taux d'auto-provisionnement était de 77,9 % sur l'ensemble de l'année, il est repassé sous la barre des 77 %, à 76,8 % sur 9 mois 2025. Pour les poulets, il était à 71,4 % en 2024 et il est à 70,1 % sur 9 mois.



Élevage de pintades fermières Label Rouge

OBJECTIF : 400 POULAILLERS NOUVEAUX EN 5 ANS POUR FOURNIR DES VOLAILLES FRANÇAISES AUX FRANÇAIS

La construction de 400 poulaillers : indispensable pour répondre à la hausse de la demande en France

Pour enrayer les importations de façon significative et permettre aux Français de consommer des volailles françaises, la filière vise la construction de 400 poulaillers à 5 ans, au rythme de 80 nouveaux poulaillers par an. Afin de suivre les avancées en la matière, l'Interprofession a créé un observatoire, dont les premiers résultats devraient être accessibles en fin d'année.

Il est en effet urgent d'agir pour reprendre des parts de marché sur les importations et mettre un terme à leur concurrence déloyale en raison de leurs moindres contraintes réglementaires. Une ambition qui demande le soutien de tous : autorités comme citoyens. Les autorités doivent ainsi stopper la multiplication des contraintes administratives et réglementaires, alors que la filière française répond déjà à des règles parmi les plus strictes du monde et qu'elle est engagée dans de bonnes pratiques volontaires, via son Pacte Ambition et bientôt sa démarche de responsabilité sociétale. De leur côté, les consommateurs doivent également devenir acteurs de leurs choix en demandant l'origine de leurs volailles, en particulier en restauration, et en acceptant l'installation de poulaillers sur leurs territoires.



Ce qu'en disent les Français

(Source : enquête ANVOL/CSA 2024)

Le modèle des volailles françaises soutenu par les Français

Alors qu'environ 1 poulet sur 2 est aujourd'hui importé sur le marché français, 88 % de la population s'accorde à dire que les importations de volailles constituent une **menace pour le maintien de la filière française** et des **emplois sur le territoire**.

Conscients du risque, les Français sont ainsi 93 % à estimer que le modèle de diversité des élevages de volailles françaises doit être **préservé et encouragé**.

L'IMPORTATION DE VOLAILLES : UN DANGER



Source : enquête ANVOL / CSA - 2024

ANVOL
ASSOCIATION NATIONALE
DES VOLAILLERS



Ce qu'en disent les Français

(Source : enquête ANVOL/CSA 2024)

Lutte contre les importations : les Français en faveur

d'actions gouvernementales

Pour limiter la concurrence déloyale des volailles à bas coût venue de l'étranger, les Français se prononcent massivement pour des actions gouvernementales. Ils sont 89 % à se déclarer en faveur de la mise en place de **mesures gouvernementales** en ce sens.

LES FRANÇAIS EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES IMPORTATIONS

89% pour des mesures gouvernementales



Source : enquête ANVOL / CSA – 2024

ANVOL

Origine : extension généralisée de l'obligation d'étiquetage

L'interprofession demande l'élargissement de son obligation à tous les produits et tous les modes de distribution. En effet, s'il est déjà **obligatoire pour la volaille crue (fraîches réfrigérées, surgelées ou congelées) vendue en magasin**, il est indispensable que l'obligation s'étende définitivement à la restauration et à l'ensemble de produits élaborés et transformés. Des annonces dans ce sens doivent être concrétisées rapidement.

Au-delà de cette extension, la filière demande que l'identification soit claire et précise et indique le pays d'origine de la volaille et non une zone géographique, comme « origine UE ou non UE ». Il en va de la transparence et de l'information due aux consommateurs.





Ce qu'en disent les Français

(Source : enquête ANVOL/CSA 2024)

L'information sur l'origine attendue des Français

Parmi les consommateurs de volailles qui vont au restaurant, 74 % jugent important de **savoir clairement** si la volaille servie est bien d'origine française.

*Une volonté également affichée lorsqu'ils achètent des **plats préparés** : 71 % des consommateurs jugent également important de savoir que la volaille est d'origine française.*



Les consommateurs-citoyens aussi appelés à soutenir la lutte contre les importations !

Les Français favorables aux constructions de poulaillers, mais pas à côté de chez eux !

79 % des Français déclarent leur **soutien aux projets de construction** annuelle de 80 nouveaux poulaillers sur 5 ans pour faire baisser les importations. Cependant, dans le même temps, 53 % des Français se disent réticents à accepter l'installation de poulaillers à proximité de leur domicile.

(Source : enquête ANVOL / CSA 2024)

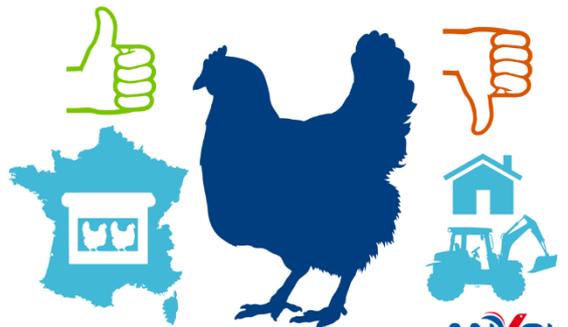
LUTTE CONTRE LES IMPORTATIONS : LE PARADOXE DES FRANÇAIS

79%

POUR la construction de poulaillers

53%

CONTRE leur installation près de chez eux



Source : enquête ANVOL / CSA – 2024

ANVOL
INFORMATION VOLAILLE DE CHAIR

Les professionnels appellent les consommateurs à la vigilance sur l'origine des volailles

La grande majorité des consommateurs de volailles – 86 % – jugent important pour eux d'acheter des volailles d'origine 100 % française.

(Source : enquête ANVOL / CSA 2024)

L'Interprofession leur rappelle que l'identification de l'origine est d'ores et déjà obligatoire pour les volailles vendues en magasin et pour les volailles fraîches réfrigérées, surgelées ou congelées proposées dans les restaurants.

ANVOL les encourage à systématiquement s'informer sur l'origine des viandes qu'ils consomment afin d'éclairer leur choix.



Ce qu'en disent les Français

(Source : enquête ANVOL/CSA 2024)

Le logo « volaille française » bien identifié et incitatif

Le logo « Volaille Française » est **connu des Français**, qui sont 82 % à déjà l'avoir vu ou en avoir entendu parler. Ils sont également 82 % à savoir que ce logo signifie que la volaille est **née, élevée et abattue en France**. La présence du logo sur les volailles est considérée comme un élément qui peut influencer positivement l'achat pour 81 % des consommateurs de volailles. Enfin, 89 % des Français ont confiance aux logos des produits agricoles de France auxquels appartient le logo « Volaille Française »³

UN LOGO ESSENTIEL :



connu par 82% des Français

incitatif pour 81%
des consommateurs de volailles

Sources : enquête ANVOL / CSA – 2024

ANVOL

³ Enquête IFOP pour l'Association des produits agricoles de France - octobre 2024



Bon à savoir

Le logo Volaille Française affiche la couleur de la qualité

Pour reconnaître les volailles 100 % françaises, il suffit de se fier au seul logo qui le garanti, le logo “Volaille Française” figurant sur les produits. Il s’agit d’un logo officiel, qui a été créé par les professionnels avec le soutien du ministère de l’Agriculture et de l’Agroalimentaire.

Il garantit que tout le parcours de la volaille a bien eu lieu en France et qu’elle a bénéficié du savoir-faire reconnu des professionnels de la filière avicole française et de leur volonté de fournir les meilleures volailles possibles, dans les meilleures conditions ! Choisir une volaille porteuse du logo « Volaille Française » représente l’assurance de pouvoir choisir un produit issu d’une volaille née, élevée, nourrie, abattue, découpée et transformée en France. L’utilisation de ce logo est soumise au respect d’un cahier des charges strict et d’un audit annuel.

Les exigences du logo « Volaille Française » dépassent même celles de la réglementation en vigueur : un vrai plus par rapport aux volailles à bas coûts importées de pays dont les critères sont bien différents des nôtres !

